

## **Secteur Relations Internationales - Encaissement et réaffectation d'une bourse de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse**

**M. LE MAIRE**, Rapporteur : 1999 marque le 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre Besançon et Fribourg.

Des manifestations seront donc organisées à Besançon du 23 au 30 juin prochain et à Fribourg du 23 au 30 septembre 1999.

Afin d'associer la Ville de Fribourg à la préparation des manifestations bisontines, le Service Relations Extérieures a décidé de proposer un stage, d'une durée de 2 mois, à un jeune Fribourgeois. Non rémunéré, ce stage permet toutefois l'obtention, pour le stagiaire, d'une bourse de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ). C'est à la commune d'accueil, qui perçoit la bourse, de la reverser au stagiaire.

L'OFAJ a récemment informé la Ville de Besançon du versement prochain d'une bourse de 2 028 F pour cette opération.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser l'encaissement de cette bourse dès réception des fonds sur les crédits du Service Relations Extérieures, chapitre 92.04.7478.94036.00400 (à ouvrir),
- décider de la reverser à la jeune stagiaire retenue, Ulrike PANCHYRZ, sur les crédits 92.04.6714.94036.00400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Relations Internationales et du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.*